

Communiqué de Presse

Toulouse, le 1^{er} juillet 2014

La préfecture de la Haute-Garonne déclare d'utilité publique les travaux du nouveau parc des expositions de Toulouse Métropole.

Par arrêté préfectoral du 19 juin 2014 ont été déclarés d'utilité publique les travaux nécessaires à la réalisation du nouveau parc des expositions de Toulouse Métropole sur les communes d'Aussonne, Beauzelle, Cornebarrieu et Seilh.

Cette décision emporte approbation de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Toulouse Métropole, communes d'Aussonne et de Beauzelle.

Cet arrêté fait suite à la Déclaration de Projet adoptée par le conseil communautaire de Toulouse Métropole le 11 juin dernier. Il précède la délivrance du permis de construire par les communes d'Aussonne et de Beauzelle, attendue pour la fin du mois de juillet.

La préfecture doit prendre d'autres arrêtés dans le courant de l'été, portant notamment sur la cessibilité du foncier.

A l'automne, les étapes d'autorisation administratives préalables étant franchies, le projet pourra entrer en phase opérationnelle : le lancement des marchés de travaux (construction, aménagement des abords, réalisation des voiries associées, prolongation de la ligne de tramway T1) devrait intervenir au dernier trimestre.